



**TOTAL S.A.**  
**Déclaration au titre de l'article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des  
Marchés Financiers**

<b>Date</b>	<b>Nombre d'actions composant le capital</b>	<b>Nombre de droits de vote exerçables en Assemblée Générale</b>
31 janvier 2013	2 365 933 626	2 370 849 041

Le nombre total des droits de vote attachés à ces 2 365 933 626 actions s'élève à 2 579 571 873 droits de vote (dénommés « droits de vote théoriques »), s'il est tenu compte :

- de 200 662 536 droits de vote attachés aux 100 331 268 actions détenues par des filiales de TOTAL S.A. qui ne peuvent être exercés en Assemblée Générale en vertu de l'article L.233-31 du Code de commerce,
- de 8 060 296 droits de vote correspondant aux 8 060 296 actions détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote en vertu des articles L.225-111 et L.225-210 du Code de commerce.